

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

COMMUNE DE TRESSIN



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 Février 2024

Effectif légal du Conseil Municipal : 15

Nombre

de Conseillers en
exercice : 13

de Présents : 11

de Votants : 13

OBJET (7)

DSIL

Double flux école

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : 6 février 2024

que la convocation du Conseil ordinaire avait été faite le :

29 janvier 2024

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaiant présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Hugo DOSSIN, Sophie DRUGMAN, Françoise JARMUZEK Christine LEGLEYE, Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absentes excusées :

Stéphanie DEPUYDT ayant donné procuration à Jean-Louis BLANGY
Séverine ROGIER ayant donné procuration à Hugo DOSSIN

Madame Monique LOOSEN a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Installation d'une double flux à l'école Henri Matisse - demande de DSIL

Le maire de Tressin expose que l'école Henri Matisse accueille en moyenne 140 élèves et a été construite en 2001. Afin de répondre au dispositif réglementaire de la surveillance de la qualité de l'air qui impose aux collectivités la mise en place d'une démarche d'évaluation et d'amélioration de la qualité de l'air des établissements scolaires, la commune a entrepris des mesures au sein de l'établissement. Ces mesures ont révélé une qualité insuffisante de l'air intérieur.

Après consultation d'un bureau d'études, nous avons pu déterminer la méthode permettant d'associer la qualité de l'air intérieur et l'efficacité énergétique. Celle-ci consiste en la mise en place d'une VMC double flux dans chaque classe et dans le dortoir du bâtiment. Cela permettra d'atteindre une qualité de l'air intérieur du bâtiment répondant aux normes en vigueur tout en améliorant les capacités thermiques par l'apport d'air chauffée à 30°.

Dans ces conditions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De solliciter une aide financière au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local d'un montant de 41 400 € HT
- D'adopter l'opération qui s'élève à 103 500 € HT
- D'approuver le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Dépenses HT :

TOTAL DEPENSES HT	103 500,00 € HT
-------------------	-----------------

Recettes HT :

DSIL	41 400,00 € HT
MEL	28 890,00 € HT
Autofinancement	33 210,00 € HT
TOTAL RECETTES HT	103 500,00 € HT

La période de réalisation de cette opération se fera de fin février au 31 août 2024
- et d'autoriser le maire à signer les documents relatifs à ce projet.

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Monique LOOSEN



[Signature]

[Signature]